

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal **du 09/09/2022**

Date de convocation : 05 septembre 2022

Sont présents : Ludivine CHATENET, Philippe PEYNAUD, Bruno LABROUSSE, Jacques SABARLY, Sylvain TIXIER, Ambre LAZARO, Patrice GROS, Anthony CHEZEAUD

Pouvoir : Florance JANNOT donne pouvoir à Monsieur Patrice GROS

Secrétaire de séance : Monsieur TIXIER Sylvain

Ouverture de la séance à 20h07,

I. Approbation Procès-verbal de la réunion du 03/06/2022.

Madame LAZARO Ambre, a exposé à l'ensemble des membres du Conseil présents, le procès-verbal de la dernière réunion en date du 03/06/2022.

II. Point sur la rentrée scolaire

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal, que pour cette rentrée scolaire, 19 élèves sont présents en maternelle dans la classe de maîtresse Emma et 13 élèves sont présents en cycle 2 dans la classe de maîtresse Isabelle.

Madame le Maire précise quand attendant le retour de congé maternité de notre ATSEM Marine, elle est remplacée par Madame Évelyne Beauvais et que le contrat de Jacky se terminant le 14 septembre il sera remplacé par Madame Laura CILLIER.

De plus madame le Maire précise que durant les congés d'été une dalle en béton a été créé dans le préau et qu'un TBI a été installé en classe de primaire, à ce jour il reste à mettre un câble de réseau Internet afin de connecter l'école.

III. Bar restaurant

Madame le Maire informe que le marché public lancer pour la réalisation des travaux de mise aux normes du bar-restaurant devait être clôturer fin juillet, tous les lots n'ont pas reçu d'offre et de ce fait le marché a été relancé. Les entreprises ont jusqu'au 23 septembre maximum pour faire une offre.

Madame le Maire précise que si à cette date butoir il n'y a pas d'offre pour tous les lots ou si les prix sont bien supérieurs à l'estimation faite le projet se verra annulé.

IV. Travaux à venir

Monsieur Tixier Sylvain informe les membres du conseil que les travaux du bourg touchent à leur fin, à ce jour il reste les bordures de l'église et le marquage qui sont encore en attente.

Monsieur Tixier précise que les travaux sur le toit de l'église vont commencer et sont pris en charge par l'entreprise Braconne et précise que suite à un rendez-vous avec Evolis 23 plusieurs routes vont pouvoir bénéficier de travaux l'année prochaine, notamment une partie du chemin du bois, des jarousses, du Monteil et de Lachaud.

Madame le Maire rappelle que la DETR concernant les travaux de voirie n'ayant pas été acceptée pour cette année sera reconduite pour l'année prochaine et réactualisée avec le devis que fournira Evolis 23. De plus la DETR concernant les travaux du cimetière sera elle aussi reconduite.

Madame le Maire informe les membres du conseil que concernant le terrain en face de la salle des fêtes il faudra prévoir de mettre une barrière naturelle (une haie) et qu'une subvention est possible avec le CAUE.

V. Licence IV

Madame le Maire rappelle-moi du Conseil Municipal, que la commune est propriétaire de deux licence 4 et propose de mettre en vente la licence 4 acquise par la commune le 29 juin 2011, dont la validité va jusqu'à la fin du mois d'août 2023, pour un montant de 8500 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- accepte de mettre en vente la licence IV
- autorise madame le Maire a signé tous les documents nécessaires

Cette délibération annule et remplace la délibération 51/2021 du 1er octobre 2021

VI. Décision modificative – bouche à incendie

Madame le Maire présente au membre du conseil municipal la facture de la société DEMUSSI SAS, pour l'installation d'un poteau incendie à la salle des fêtes pour un montant de 1 414,00€ TTC.

Cette dépense n'ayant pas été prévu lors du vote du budget, madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter une décision modificative afin de procéder au paiement de la facture.

Il est proposé les modifications suivantes :

Désignation	Diminution	Augmentation
2051 – concessions et droits similaires	- 1 414,45€	0,00€
2152 – installation de voirie	0,00€	+1 414,45€

Le Conseil Municipal après délibération :

- accepte la décision modificative présentée ci-dessus

VII. Demande de subvention d'aides aux familles pour un voyage en Normandie

Madame Le Maire fait part au membre du Conseil Municipal d'un courrier du directeur du collège de Saint-Vaury, dans lequel il sollicite une subvention pour une aide financière versée aux familles concernant un séjour en Normandie qui s'est déroulé du 9 mai au 13 mai 2022.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- accepte d'accorder une subvention d'un montant de 30 € par enfant

VIII. Point sur les logements de la commune

Madame le Maire informe les membres de conseil municipal que les locataires demeurant dans le logement situé 5 rue de la Poste ont quitté les lieux le 10 juillet. Le logement étant dans un état d'insalubrité, les 135 m² sont totalement à refaire ; madame le Maire demande l'avis des conseillers présents pour savoir ce que l'on doit faire de ce logement.

L'ensemble des membres du Conseil présent ont décidé de faire estimer le logement pour une vente en état et de voir les subventions possibles dans l'éventualité de travaux de mise aux normes. Une fois en possession des différents tarifs et de l'ensemble des informations recherchées le conseil municipal prendra une décision.

Madame le Maire informe les membres du conseil que le logement situé au rez-de-chaussée de la gare a été libéré durant le mois d'août.

Madame le Maire précise avoir été informé par les services de la DDT que les logements communaux à l'exception de celui se trouvant au-dessus de l'école sont des logements conventionnés, elle précise désirer se renseigner auprès des services de la DDT pour voir quelles étaient les avantages de ces conventions afin de savoir s'il est utile de les renouveler, elle tiendra informer les membres du Conseil une fois les informations obtenues.

IX. Question diverses

Madame Ambre Lazaro fait un point sur le marché et précise que celui-ci s'essouffle. Les membres du Conseil présent ont décidé de maintenir le marché jusqu'à fin décembre et de réfléchir à des solutions pour redynamiser le marché d'ici la fin de l'année sinon celui-ci sera arrêté.

Fin de la séance à 21h31